

Décision du Maire de Montaigu-Vendée N° DECREE_2026_157

Acquisition d'une balayeuse aspiro-chargeuse

Le Maire de la ville de Montaigu-Vendée,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260320_13 en date du 20 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée,
Considérant la nécessité d'acquérir une nouvelle balayeuse aspiro-chargeuse pour les besoins de la Direction des Moyens Techniques de la Ville,
Considérant le devis n°40924362 de la centrale d'achat UGAP (Union des Groupements d'Acheteurs Publics),
Considérant le fait que toute collectivité ayant recours à une centrale d'achat est réputée respecter ses obligations en matière de publicité et de mise en concurrence, et est par conséquent dispensée de toute procédure,
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier le marché pour l'acquisition du véhicule concerné,*

DECIDE

ARTICLE 1

Après étude, la Ville de Montaigu-Vendée valide l'acquisition d'une balayeuse aspiro-chargeuse DULEVO D3 EURO6 C P1 pour un montant total de 197 970,36 € HT soit 237 564,43 € TTC.

ARTICLE 2

Le devis et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal de Montaigu-Vendée.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
16 juil. 2026

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.